**Le MR plaide pour une collecte sélective des emballages en aluminium**

*Alors que les sacs bleus collectent davantage de plastique, le MR bruxellois aimerait que les emballages en aluminium soient également recyclés via les sacs bleus. Explications.*

Depuis ce mois de janvier, vous pouvez recycler davantage de plastique dans le sac bleu qui est devenu un sac P+MC. Les pots de yaourt, les raviers de beurre, les barquettes de fromage ou encore les sacs ou films en plastique font partie des emballages qui sont désormais acceptés dans le sac bleu. Avant, seuls les bouteilles et flacons en plastique étaient acceptés.

Mais les députées MR, Aurélie Czekalski et Viviane Teitelbaum, aimeraient aller plus loin afin d’y inclure les emballages en aluminium (capsules de café, emballages de chocolat, barquettes de lasagnes, etc) à des fins de recyclage. Elles ont déposé une proposition de résolution au parlement bruxellois en ce sens. Elle doit être prochainement débattue en commission environnement.

« Cette proposition de résolution vise à encourager le développement du tri en Région bruxelloise afin que le métal puisse aussi entrer dans le processus d’économie circulaire de la même manière que le plastique. Étant donné que des solutions de recyclage existent pour l’aluminium, il est proposé, dans un premier temps, d’étendre l’ouverture du sac bleu aux petits métaux. L’objectif à court terme est d’optimiser les installations techniques dans les centres de tri en vue de permettre le recyclage de tous les emballages métalliques, même de petite taille. Parallèlement, nous demandons aussi au gouvernement de choisir rapidement une solution de recyclage adaptée parmi les nombreuses possibilités existantes en Belgique et en Europe », commente Viviane Teitelbaum, députée bruxelloise et conseillère communale à Ixelles.

Le recyclage des déchets en aluminium se fait déjà en France depuis 2009. « Quelque 28 centres de tri, traitant les déchets de 19 millions de Français, ont été équipés de séparateurs à courant de Foucault permettant de récupérer les emballages légers en aluminium issus de la collecte sélective », précise le texte de la proposition de résolution.

« Il convient également de rappeler qu’un déchet recyclé n’est plus un déchet mais devient une ressource. Le développement d’une économie circulaire, plus durable, aura des effets économiques, sociaux et environnementaux positifs pour notre pays. Son développement permettra de réaliser des économies, de générer de l’activité économique et des emplois tout en réduisant l’impact environnemental. Ce modèle peut d’ailleurs constituer une source de réduction des coûts, notamment en ce qui concerne l’approvisionnement en matière première et la gestion des déchets », ajoute Aurélie Czekalski, députée bruxelloise et conseillère communale à Uccle.

« Pour le MR, une société respectueuse de l’environnement et des générations futures, c’est avant tout une société qui tend à ne plus polluer et qui recycle ses déchets. Face au changement climatique et aux enjeux environnementaux et afin de réduire les émissions de CO2, il convient d’encourager le recyclage d’un maximum de matériaux, dont les métaux. Nous plaidons d’ailleurs, en parallèle, pour une réforme de la collecte des déchets ainsi que de l’Agence Bruxelles-Propreté. Les audits pointent qu’il y a un manque total de vision par rapport à la stratégie d’entreprise et cela doit changer en profondeur », ajoutent les deux députées.